



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**

Distr.  
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/23  
9 juin 2004



FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Quarante-troisième réunion  
Genève, 5- 9 juillet 2004

**AMENDEMENTS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DU PNUD DE L'ANNEE 2004**

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

## OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT DU FONDS

1. Le PNUD demande au Comité exécutif d'approuver le montant de 1 104 436 \$US, plus 82 833 \$US de frais d'appui d'agence à titre des amendements à son Programme de travail de 2004.

2. Les activités proposées par le PNUD dans son programme de travail sont présentées dans le tableau 1 ci-dessous :

Tableau 1 : Amendements au programme de travail du PNUD

Pays	Activité/Projet	Montant demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
<b>ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GLOBALE</b>			
<b>Préparation du projet</b>			
Bahreïn	Préparation de projet pour une mise à jour du plan de gestion des frigorigènes	24,000	24 000
Népal	Préparation de projet pour une mise à jour du plan de gestion des frigorigènes	20 000	20 000
Sous-total pour la préparation de projet :		44 000	44 000
<b>Renouvellement des projets de renforcement des institutions :</b>			
		<b>tonnes PAO</b>	
Brésil	Prolongation du projet de renforcement des institutions : phase IV	s.o.	351 000
Ghana	Prolongation du projet de renforcement des institutions : phase VI	s.o.	139 100
Sri Lanka	Prolongation du projet de renforcement des institutions : phase V	s.o.	134 056
Uruguay	Prolongation du projet de renforcement des institutions : phase VI	s.o.	150 800
Venezuela	Prolongation du projet de renforcement des institutions : phase VII	s.o.	285 480
Sous-total pour les projets de renforcement des institutions :		1 060 436	1 060 436
Sous-total :		1 104 436	1 104 436
Frais d'appui d'agence (7,5 %) :		82 833	82 833
Total :		1 187 269	1 187 269

## ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GLOBALE

### Préparation du projet

#### Recommandation du Secrétariat du Fonds

3. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale des activités de préparation de projet mentionnées ci-dessus au tableau 1 au niveau de financement indiqué.

#### **Renouvellement des projets de renforcement des institutions :**

a)	Brésil (phase IV)	351 000 \$US
b)	Ghana (phase VI)	139 100 \$US
c)	Sri Lanka (phase V)	134 056 \$US
d)	Uruguay (phase VI)	150 800 \$US
e)	Venezuela (phase VII)	285 480 \$US

#### Description du projet

4. La description des projets de renforcement des institutions pour les pays mentionnés ci-dessus est présentée à l'Annexe I du présent document.

#### Recommandation du Secrétariat du Fonds

5. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale des projets présentés ci-dessus au niveau de financement indiqué dans le tableau 1. Le Comité exécutif pourrait souhaiter faire part, aux gouvernements des pays précédemment cités, des observations présentées à l'Annexe II du présent document.



**Annexe I**

**PROPOSITIONS DE PROJET DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS**

**1 : Renouvellement des projets de renforcement des institutions :**

**Brésil : Renouvellement du renforcement des institutions**

<b>Résumé du projet et du profil du pays</b>		
Agence d'exécution	PNUD	
Montant approuvé :		
Phase I : juin 1993	403 100	
Phase II : mars 1998	270 000	
Phase III : décembre 2000	270 000	
<b>Total</b>	<b>943 100</b>	
Montant demandé pour le renouvellement (\$US)	351 000	
Montant recommandé pour l'approbation (\$US)	351 000	
Coût d'appui d'agence (\$US)	26 325	
Coût total de la Phase IV du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral	377 325	
Date d'approbation du programme de pays	Juillet 1994	
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays (s'il y a lieu)	-	
Consommation totale des SAO communiquée la plus récemment (2003) (tonnes PAO)	4 311,14	
Production totale des SAO communiquée la plus récemment (2003) (tonnes PAO)	3 418,48	
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	Production	Consommation
a) Annexe A Groupe I (CFC) (Moyenne 1995-1997)	10 182,2	10 525,8
b) Annexe A Groupe II (Halons) (Moyenne 1995-1997)	-	21,3
c) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne 1998-2000)	11 629,6	411,6
d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme) (Moyenne 1998-2000)	32,4	32,4
e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne 1995-1998)	-	711,6
Consommation et production les plus récentes des substances réglementées (2003) (tonnes PAO) :	Production	Consommation
a) Annexe A Groupe I (CFC)	-	3 235,93
b) Annexe A Groupe II (Halons)	-	5,00
c) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone)	3 418,48	68,37
d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme)	-	-
e) Annexe C Groupe I (HCFC)	-	753,44
f) Annexe E (Bromure de méthyle)	-	248,40
Montant approuvé pour les projets (\$US)	77 120 533	
Montant décaissé (à partir de décembre 2003) (\$US) :	52 618 844	
SAO à éliminer (tonnes PAO)	9 395,4	
SAO éliminées (à partir de décembre 2003) (tonnes PAO)	6 031,6	

Rapport périodique

1. Pendant la période de référence du rapport, les activités suivantes ont été entreprises : développement et approbation du plan national d'élimination des CFC, renouvellement du Comité exécutif inter-ministériel existant pour la Protection de la couche d'ozone (PROZON) grâce à un nouveau décret présidentiel prolongeant son mandat et déterminant sa composition ; formation de 200 mécaniciens frigoristes et de 70 agents du service des douanes et de l'Agence

fédérale brésilienne de l'environnement (Ibama). Les activités de sensibilisation du public comprenaient des événements lors de la célébration de la Journée internationale de l'ozone et la participation du ministre à des programmes de radio et de télévision dont les principaux journaux se sont fait l'écho. Le Salon international de la réfrigération, de la climatisation, de la ventilation, du chauffage et du traitement de l'air a bénéficié d'une aide et des informations sur les actions menées au Brésil pour protéger la couche d'ozone ont été diffusées auprès des industries d'entretien de la réfrigération et également des représentants du gouvernement brésilien qui ont participé aux réunions régionales, ce qui leur a permis d'obtenir des informations émanant d'autres pays et d'échanger des expériences.

2. Le ministre de l'environnement coordonne et met en œuvre le programme de pays du Brésil avec l'aide des agences d'exécution et de l'Agence fédérale brésilienne de l'environnement. Le Comité exécutif interministériel, avec le Bureau national de l'ozone qui lui fait office de Secrétariat, fournit un cadre stratégique. Le Comité, dont la coordination revient au ministre de l'environnement, se compose de représentants de 6 ministères : ministère de l'industrie et du commerce, ministère des affaires étrangères, ministère des sciences et des technologies, ministère de l'économie, ministère de la santé et ministère de l'agriculture.

### Plan d'action

3. Le Bureau national de l'ozone du Brésil projette de continuer à soutenir les efforts du gouvernement pour respecter les objectifs fixés par le Protocole de Montréal. Les activités de la phase suivante comprennent : la mise en œuvre des activités décrites dans le plan national d'élimination des CFC, la poursuite de la campagne de sensibilisation, le renforcement des structures du ministère de l'environnement. Les projets en cours et achevés seront surveillés en coordination avec l'unité d'application et de surveillance mise en place dans le cadre du plan d'élimination des CFC.

### **Ghana : Renouvellement du renforcement des institutions**

<b>Résumé du projet et du profil du pays</b>	
Agence d'exécution	PNUD
Montant approuvé :	
Phase I : octobre 1992	183 200
Phase II : octobre 1996	107 000
Phase III : novembre 1998	107 000
Phase IV : décembre 2000	107 000
Phase V : novembre 2002	139 100
<b>Total</b>	<b>643 300</b>
Montant demandé pour le renouvellement (\$US)	139 100
Montant recommandé pour l'approbation (\$US)	139 100
Coût d'appui d'agence (\$US)	10 433
Coût total de la Phase IV du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral	149 533
Date d'approbation du programme de pays	Octobre 1992
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays (s'il y a lieu)	-
Consommation totale des SAO communiquée dernièrement (2003) (tonnes PAO)	37,67
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
a) Annexe A Groupe I (CFC) (Moyenne 1995-1997)	35,8
b) Annexe A Groupe II (Halons) (Moyenne 1995-1997)	-

b) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne 1998-2000)	0,4
d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme) (Moyenne 1998-2000)	-
e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne 1995-1998)	-
Consommation la plus récente des substances réglementées (2003) (tonnes PAO) :	
a) Annexe A Groupe I (CFC)	31,98
b) Annexe A Groupe II (Halons)	-
c) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone)	0,44
d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme)	-
e) Annexe C Groupe I (HCFC)	5,25
f) Annexe E (Bromure de méthyle)	-
Montant approuvé pour les projets (\$US)	2 291 371
Montant décaissé (à partir de décembre 2003) (\$US)	1 774 096
SAO à éliminer (tonnes PAO)	388,0
SAO éliminées (à partir de décembre 2003) (tonnes PAO)	363,0

### Rapport périodique

4. Pendant la période de référence du rapport, une formation portant sur l'identification des différentes marques de CFC et de leur provenance a permis de réduire considérablement les importations illégales de CFC. Au titre du suivi des projets achevés dans le secteur des mousses, 4 usines ont été visitées afin de promouvoir la sécurité des travailleurs concernant l'utilisation du chlorure de méthylène. Deux séminaires visant à développer la sensibilisation ont été organisés pour les étudiants et les enseignants d'établissements publics et privés. Des avis publics ont été émis sur l'introduction du système de quotas et les noms des entreprises bénéficiaires publiés, un communiqué public a été fait sur les restrictions d'importation de CFC, un séminaire d'une journée s'est déroulé le 16 septembre, des programmes radiophoniques régionaux ont été diffusés et des visites sur le terrain ont eu lieu visant les équipements des utilisateurs finaux et les ateliers de climatiseurs automobiles. En ce qui concerne les mesures de réglementation, une formation des agents des douanes a eu lieu dans un certain nombre de postes frontières, à l'aéroport et au port de Tema entraînant l'interception et la saisie d'environ 600 cylindres de frigorigènes au CFC-12.

5. Le Bureau national de l'ozone est installé dans les locaux de l'Agence de protection de l'environnement. Bien que le Bureau national de l'ozone fonctionne avec son propre budget fourni par le Fonds multilatéral, il utilise les structures institutionnelles mises en place par l'Agence de protection de l'environnement. Le Bureau national de l'ozone doit rendre compte directement auprès du directeur exécutif de l'Agence qui est également le président du Comité national sur les SAO. Le Bureau national de l'ozone conseille à la fois le gouvernement et le secteur privé. Dans le contexte de la sensibilisation nationale développée à propos des SAO, les importateurs et les utilisateurs de ces substances présentent, avant toute importation, une demande à l'Agence de protection de l'environnement afin de recevoir une approbation du Bureau national de l'ozone. De même, avant d'installer des équipements à base de SAO, les initiateurs du projet doivent se soumettre à une procédure nationale d'évaluation des incidences sur l'environnement, laquelle est ensuite examinée par le Bureau national de l'ozone.

Plan d'action

6. Au cours des 2 prochaines années, le Ghana se propose de poursuivre ses programmes généraux de sensibilisation du public afin d'assurer des bonnes pratiques et une manipulation correcte des SAO. Un autre objectif qu'il s'est fixé est la réduction des importations de SAO par le biais de la suppression du commerce illicite des CFC ainsi que par la mise en œuvre de réglementations et de mesures fiscales concernant l'importation et l'utilisation des SAO.

**Sri Lanka : Renouvellement du renforcement des institutions**

<b>Résumé du projet et du profil du pays</b>		
Agence d'exécution		PNUD
	Montant approuvé :	
	Phase I : mars 1994	154 680
	Phase II : novembre 1997	103 120
	Phase III : novembre 1999	103 120
	Phase IV : juillet 2002	134 056
	<b>Total</b>	<b>494 976</b>
Montant demandé pour le renouvellement (\$US)		134 056
Montant recommandé pour l'approbation (\$US)		134 056
Coût d'appui d'agence (\$US)		10 054
Coût total de la Phase V du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral		144 110
Date d'approbation du programme de pays		Mars 1994
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays (s'il y a lieu)		-
Consommation totale des SAO communiquée dernièrement (2003) (tonnes PAO)		209,76
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :		
a) Annexe A Groupe I (CFC) (Moyenne 1995-1997)		445,6
b) Annexe A Groupe II (Halons) (Moyenne 1995-1997)		-
c) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne 1998-2000)		35,1
d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme) (Moyenne 1998-2000)		3,0
e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne 1995-1998)		4,1
Consommation la plus récente des substances réglementées (2003) (tonnes PAO) :		
a) Annexe A Groupe I (CFC)		179,87
b) Annexe A Groupe II (Halons)		-
c) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone)		19,00
d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme)		-
e) Annexe C Groupe I (HCFC)		6,47
f) Annexe E (Bromure de méthyle)		4,42
Montant approuvé pour les projets (\$US)		3 110 454
Montant décaissé (à partir de décembre 2003) (\$US)		1 975 989
SAO à éliminer (tonnes PAO)		79,9
SAO éliminées (à partir de décembre 2003) (tonnes PAO)		59,0

Rapport périodique

7. Pendant la période de référence du rapport, les importations de SAO ont été contrôlées au moyen de la délivrance de recommandations pour les permis d'importation. Les importations de CFC ont été réduites d'environ 60 %. Le Bureau national de l'ozone a recueilli les données de consommation du Département des douanes de Sri Lanka ainsi que celles d'importateurs

individuels. Un haut degré de sensibilisation du public a été atteint grâce à des programmes liés aux célébrations de la journée internationale et nationale de l'ozone. Des programmes de formation ont été conçus et mis en œuvre s'adressant à 560 techniciens frigoristes et à 350 agents de douanes. L'Amendement de Pékin est entré en vigueur au Sri Lanka le 25 février 2003. De plus, une base de données qui n'était pas prévue dans le plan d'action initial a été élaborée pour la gestion des SAO au Sri Lanka. Le Bureau national de l'ozone a aidé à l'établissement d'une Association du Sri Lanka de la réfrigération respectueuse de l'environnement. Le Sri Lanka s'est également vu décerner le prix du jury du Regional Poster Competition 2003 et le responsable de l'ozone a été invité au Cambodge afin d'aider les Cambodgiens à la préparation de leur programme de pays.

8. La consommation de bromure de méthyle de 2003 communiquée au Secrétariat était de 4,42 tonnes PAO, quantité supérieure de 4,1 tonnes PAO au niveau de consommation de référence du Sri Lanka. Il a été par la suite signalé à ce pays que leur rapport comprenait des quantités de bromure de méthyle concernant des applications sanitaires et préalables à l'expédition qui n'étaient pas indiquées séparément dans le formulaire de communication des données. La consommation correcte excluant ces applications a été communiquée par le Sri Lanka comme étant de 0,677 tonnes PAO.

9. Le Bureau national de l'ozone fait partie de la Division environnement du ministère de l'environnement et des ressources naturelles et le directeur du Bureau est directement responsable devant le Secrétaire du ministre. Le directeur est également membre du Comité technique consultatif du Centre d'études sur le changement climatique au Département de météorologie, et du Comité d'orientation sur le Changement climatique. Les décisions politiques concernant la mise en œuvre du Protocole de Montréal sont prises par un Comité de coordination qui se compose de responsables du ministère du commerce, du ministère des sciences et des technologies, du département de météorologie, du département de l'agriculture, du ministère de la défense, du Service des douanes de Sri Lanka, du département des Importations & Exportations, des importateurs de SAO, du ministère du développement commercial, de la chambre de commerce, du Bureau des investissements, de l'Institut de normalisation du Sri Lanka et du ministère de l'environnement et des ressources naturelles. Le plan d'action du Bureau national de l'ozone est inclus dans le plan d'action du ministère qui, à son tour, fait partie du Plan d'action national du Sri Lanka.

#### Plan d'action

10. Au cours de la prochaine phase du renforcement des institutions, le Sri Lanka se propose de réduire sa consommation de SAO de 20 % par le biais d'un système d'autorisation d'importation. Le Bureau national de l'ozone a également pour objectif de poursuivre la mise en œuvre du PGF et des projets d'élimination du bromure de méthyle pour tous les usages restants à l'exclusion des applications sanitaires et préalables à l'expédition. Des campagnes de sensibilisation auprès des groupes cibles et du public mettront l'accent sur la réduction de la demande d'importations de CFC au moyen de la réutilisation des CFC récupérés localement.

**Uruguay: Renouvellement du renforcement des institutions**

<b>Résumé du projet et du profil du pays</b>		
Agence d'exécution :		PNUD
	Montant approuvé :	
	Phase I : juin 1993	202 800
	Phase II : octobre 1996	116 000
	Phase III: juillet 1998	116 000
	Phase IV: juillet 2000	116 000
	Phase V: juillet 2002	150 800
	<b>Total</b>	<b>701 600</b>
Montant demandé pour le renouvellement (\$US)		150 800
Montant recommandé pour l'approbation (\$US)		150 800
Coût d'appui d'agence (\$US)		11 310
Coût total de la Phase VI du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral		162 110
Date d'approbation du programme de pays		Juin 1993
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays (s'il y a lieu)		-
Consommation totale des SAO communiquée dernièrement (2003) (tonnes PAO)		121,28
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :		
a) Annexe A Groupe I (CFC) (Moyenne 1995-1997)		199,1
b) Annexe A Groupe II (Halons) (Moyenne 1995-1997)		-
c) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne 1998-2000)		0,4
d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme) (Moyenne 1998-2000)		-
e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne 1995-1998)		11,2
Consommation la plus récente des substances réglementées (2003) (tonnes PAO) :		
a) Annexe A Groupe I (CFC)		100,37
b) Annexe A Groupe II (Halons)		-
c) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone)		0,27
d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme)		-
e) Annexe C Groupe I (HCFC)		9,58
f) Annexe E (Bromure de méthyle)		11,06
Montant approuvé pour les projets (\$US)		4 806 487
Montant décaissé (à partir de décembre 2003) (\$US) :		3 925 598
SAO à éliminer (tonnes PAO)		193,4
SAO éliminées (à partir de décembre 2003) (tonnes PAO)		160,3

Rapport périodique

11. Pendant la période de référence du rapport, le Bureau national de l'ozone a pris part à la formulation d'une Stratégie de transition concernant le secteur des inhalateurs à doseur et a démarré la mise en œuvre d'un programme d'incitatifs destiné au secteur des utilisateurs finaux de la réfrigération à usage commercial et industriel. Le Bureau national de l'ozone a poursuivi son contrôle de la gestion administrative et a supervisé les projets en cours, notamment le projet final du secteur des mousses qui a abouti à l'élimination de 4,35 tonnes PAO, le projet d'élimination du bromure de méthyle pour la fumigation des sols ainsi que des activités de formation s'adressant aux techniciens frigoristes et aux agents des douanes. De plus, le Bureau national de l'ozone a surveillé des activités du secteur privé se rapportant au stockage des halons.

En juin 2003, une loi se rapportant à la ratification de l'Amendement de Pékin a été approuvée. En juillet 2003, un avant projet de décret stipulant l'interdiction de production, d'importation et d'exportation d'équipements contenant des CFC ou fabriqués avec des CFC a été signée par le ministre de l'environnement. Des activités de sensibilisation du public telles des conférences, des réunions, des diffusions de brochures et la célébration de la journée internationale de l'ozone ont touché un vaste public. Le Bureau national de l'ozone a également poursuivi sa participation à des réunions régionales de réseau faisant partager ses expériences et profitant de celles des autres. L'Uruguay a consommé 11,06 tonnes PAO de bromure de méthyle en 2003, respectant ainsi l'objectif de 12 tonnes PAO fixé dans le plan d'action approuvé à la quinzième Réunion des Parties.

12. Le Bureau national de l'ozone de l'Uruguay est situé dans les locaux de la Division consultative sur les Questions environnementales internationales du directeur national de l'environnement du ministère du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Le coordinateur technique est un membre permanent du personnel ministériel. Le Bureau national de l'ozone est ainsi en contact avec le Directeur national de l'environnement qui est lui-même en contact direct avec le ministre.

#### Plan d'action

13. Le Bureau de l'ozone de l'Uruguay a fixé pour la nouvelle phase du projet de renforcement des institutions les objectifs suivants : se conformer au calendrier d'élimination du bromure de méthyle établi dans le projet portant sur l'élimination du bromure de méthyle en tant que fumigant des sols, continuer de respecter le gel de consommation de CFC, créer des conditions rendant possible en 2005 la réduction de moitié de la consommation de CFC par rapport au niveau moyen du triennium 1995-1997 et respecter les mesures de réglementation du secteur des solvants pour 2005. Outre la mise en œuvre de projets spécifiques, le Bureau national de l'ozone continuera à proposer des mesures législatives nationales permettant l'application effective du Protocole de Montréal et poursuivra ses efforts de sensibilisation du public par le biais de diverses activités.

#### **Venezuela : Renouvellement du renforcement des institutions**

<b>Résumé du projet et du profil du pays</b>		
Agence d'exécution		PNUD
Montant approuvé :		
Phase I : mars 1993		329 192
Phase II : juillet 1995		109 800
Phase III : octobre 1996		219 600
Phase IV : juillet 1998		219 600
Phase V : juillet 2000		219 600
Phase VI : juillet 2002		285 480
<b>Total</b>		<b>1 383 272</b>
Montant demandé pour le renouvellement (\$US)		285 480
Montant recommandé pour l'approbation (\$US)		285 480
Coût d'appui d'agence (\$US)		21 411
Coût total de la Phase VII du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral		306 891
Date d'approbation du programme de pays		Juillet 1995

Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays (s'il y a lieu)			-
Consommation totale des SAO communiquée dernièrement (2003) (tonnes PAO)			1 771,44
Production totale des SAO communiquée dernièrement (2003) (tonnes PAO)			2 048,66
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	Production	Consommation	
a) Annexe A Groupe I (CFC) (Moyenne 1995-1997)	4 786,9	3 322,4	
b) Annexe A Groupe II (Halons) (Moyenne 1995-1997)	-	-	
c) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne 1998-2000)	-	1 107,2	
d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme) (Moyenne 1998-2000)	-	4,6	
e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne 1995-1998)	-	10,3	
Consommation et production les plus récentes des substances réglementées (2003) (tonnes PAO) :	Production	Consommation	
a) Annexe A Groupe I (CFC)	2 024,27	1 673,66	
b) Annexe A Groupe II (Halons)	-	-	
c) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone)	-	-	
d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme)	-	1,85	
e) Annexe C Groupe I (HCFC)	24,38	95,93	
f) Annexe E (Bromure de méthyle)	-	-	
Montant approuvé pour les projets (\$US)			25 266 614
Montant décaissé (à partir de décembre 2003) (\$US) :			20 617 320
SAO à éliminer (tonnes PAO)			1 381,1
SAO éliminées (à partir de décembre 2003) (tonnes PAO)			860,9

### Rapport périodique

14. Durant la période de référence du rapport, le Bureau national de l'ozone du Venezuela a poursuivi la mise en œuvre d'activités destinées à réduire la production et la consommation de SAO conformément aux mesures réglementaires du Protocole de Montréal. Le Bureau national de l'ozone a élaboré un plan national d'élimination des CFC et a mis en œuvre et surveillé un certain nombre de projets, notamment un plan sectoriel des mousses et un programme de stockage des halons. Il en a résulté l'année dernière la récupération de 3,4 tonnes de frigorigènes et 1,5 tonnes de halons. Le Bureau national de l'ozone a également organisé des campagnes de sensibilisation du public, fournissant des présentations à 214 ateliers d'entretien. Le travail effectué dans le secteur législatif a permis l'avancement du décret sur les douanes et la première phase de la formation des agents des douanes a été menée à bien.

15. Le FONDOIN, le Bureau national de l'ozone du Venezuela, établi dans les locaux du ministère de la production et du commerce, se trouve sous la supervision directe du vice-ministre de l'industrie. Cette situation permet d'avoir directement contact avec les hauts responsables du ministère et les autres institutions gouvernementales. Le plan de renforcement des institutions fait partie du plan de travail approuvé pour l'industrie par le vice-ministre de l'Industrie en coordination avec les ministères des affaires étrangères, de l'environnement et des ressources naturelles, de la production et du commerce et avec le Sénat.

### Plan d'action

16. Lors de la prochaine phase du projet de renforcement des institutions, les principales activités seront la mise en œuvre du plan national d'élimination des CFC approuvé et du projet proposé de clôture de production des CFC. Le Bureau national de l'ozone projette également de

démarrer un programme de formation destiné aux techniciens frigoristes. Le Bureau national de l'ozone poursuivra ses campagnes de sensibilisation, préparera un programme visant à réduire la consommation de SAO des utilisateurs finaux et lancera un programme destiné à financer le remplacement des refroidisseurs. Il est également prévu d'élaborer et d'adopter une ligne d'action concernant l'utilisation des hydrocarbures en tant que frigorigènes.



**Annexe II****POINTS DE VUE EXPRIMÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF SUR LE  
RENOUVELLEMENT DES PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS  
SOU MIS À LA 43<sup>e</sup> RÉUNION***Brésil*

1. Le Comité exécutif a examiné le rapport présentant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour le Brésil et prend note avec satisfaction que les données communiquées par ce pays au Secrétariat de l'ozone étaient inférieures à la moyenne de ses données de référence des CFC pour la période 1995-1997. Le Brésil semble ainsi respecter les niveaux de gel de consommation de CFC. Le Comité exécutif remarque également que, dans le cadre du projet de renforcement des institutions, le Brésil a pris des mesures importantes destinées à éliminer sa consommation de SAO. Il s'agit en particulier de l'élaboration et de l'approbation du plan national d'élimination des CFC, du développement et de la mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation et aussi de l'organisation d'ateliers de formation s'adressant aux techniciens frigoristes et aux agents des douanes. Le Comité exécutif soutient fortement les efforts fournis par le Brésil pour réduire la consommation de CFC. C'est pourquoi le Comité espère qu'au cours des deux prochaines années le Brésil poursuivra la mise en œuvre de son programme de pays et des activités prévues dans le cadre du plan national d'élimination des CFC réussissant ainsi remarquablement à réduire les niveaux de consommation actuels de CFC.

*Ghana*

2. Le Comité exécutif a examiné le rapport présentant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour le Ghana et note avec satisfaction que les données communiquées par ce pays au Secrétariat de l'ozone étaient inférieures à la moyenne de ses données de référence des CFC pour la période 1995-1997. Le Ghana semble ainsi respecter les niveaux de gel de consommation de CFC. Le Comité exécutif remarque également que, dans le cadre du projet de renforcement des institutions, le Ghana a pris des mesures importantes destinées à éliminer sa consommation de SAO. Il s'agit en particulier de la formation portant sur l'identification des différents CFC et de leur provenance, de visites effectuées dans des usines du secteur des mousses afin de promouvoir la sécurité des travailleurs, de l'élaboration et de la mise en œuvre de séminaires s'adressant à des étudiants et des enseignants d'établissements publics et privés et également de la publication d'avis d'introduction d'un système de quota. Le Comité exécutif soutient fortement les efforts fournis par le Ghana en vue de réduire la consommation de CFC. C'est pourquoi le Comité espère qu'au cours des deux prochaines années le Ghana poursuivra la mise en œuvre de son programme de pays et des activités du plan de gestion de frigorigènes réussissant ainsi remarquablement à réduire les niveaux de consommation actuels de CFC.

*Sri Lanka*

3. Le Comité exécutif a examiné le rapport présentant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour le Sri Lanka et il note avec satisfaction que les données communiquées par ce pays au Secrétariat de l'ozone étaient inférieures à la moyenne de ses données de référence des CFC pour la période 1995-1997. Le Sri Lanka semble ainsi respecter les niveaux de gel de consommation de CFC. Le Comité exécutif remarque également que, dans le cadre du projet de renforcement des institutions, le Sri Lanka a pris des mesures importantes destinées à éliminer sa consommation de SAO. Il s'agit tout particulièrement de l'avancement de la mise en œuvre des projets d'élimination de bromure de méthyle, de l'organisation d'ateliers de formation s'adressant aux techniciens frigoristes et aux agents des douanes afin d'aider l'industrie à respecter ses objectifs d'élimination de CFC, du contrôle des importations de CFC et d'équipements à base de CFC grâce à un système d'autorisation ainsi que de la préparation d'un plan national visant la consommation restante de CFC au Sri Lanka. Le Comité exécutif soutient fortement les efforts fournis par le Sri Lanka pour réduire la consommation de SAO. C'est pourquoi le Comité espère qu'au cours des deux prochaines années le Sri Lanka poursuivra la mise en œuvre de son programme de pays et des activités du plan national d'élimination réussissant ainsi remarquablement à réduire les niveaux de consommation actuels de SAO.

*Uruguay*

4. Le Comité exécutif a examiné le rapport présentant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour l'Uruguay et il note avec satisfaction du plan d'action de l'Uruguay en vue d'assurer un prompt retour à la conformité aux mesures de réglementation concernant le bromure de méthyle, conformément à la Décision XV/44 de la quinzième Réunion des Parties du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif remarque en même temps que, dans le cadre du projet de renforcement des institutions, l'Uruguay a pris des mesures importantes destinées à éliminer sa consommation de SAO. Il s'agit, en particulier, du respect des limites de consommation pour 2003 du bromure de méthyle dans le plan d'action, de prises de mesures importantes en vue d'établir un cadre législatif plus complet et de nouvelles initiatives telles la stratégie de transition pour les inhalateurs à doseur et la mise en œuvre de son plan de gestion des frigorigènes. Le Comité exécutif soutient fortement les efforts de l'Uruguay pour réduire la consommation de SAO. C'est pourquoi le Comité espère qu'au cours des deux prochaines années l'Uruguay poursuivra la mise en œuvre de son programme de pays et des activités du plan de gestion de frigorigènes réussissant ainsi remarquablement à réduire les niveaux de consommation actuels de SAO.

*Venezuela*

5. Le Comité exécutif a examiné le rapport présentant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour le Venezuela et il note avec satisfaction que les données communiquées par le Venezuela au Secrétariat de l'ozone étaient inférieures à la moyenne de ses données de référence des CFC pour la période 1995-1997 et que ce pays poursuit son respect du gel de consommation de CFC. Le Comité exécutif remarque également

que, dans le cadre du projet de renforcement des institutions, le Venezuela a pris des mesures importantes destinées à éliminer sa consommation de CFC. Il s'agit en particulier de la préparation d'un plan national d'élimination des CFC et de la mise en œuvre du plan sectoriel des mousses et de projets dans les secteurs de la réfrigération et des halons ayant abouti l'année dernière à la récupération de 3,4 tonnes de frigorigènes et 1,5 tonnes of halons. Le Comité exécutif prend note également que le Venezuela a achevé la première phase de son programme de formation dans le domaine des douanes et poursuit ses campagnes de sensibilisation du public. Le Comité exécutif soutient fortement les efforts fournis par le Venezuela pour réduire la consommation de CFC. C'est pourquoi le Comité espère qu'au cours des deux prochaines années le Venezuela poursuivra la mise en œuvre de son programme de pays et des activités prévues dans le cadre du plan national d'élimination des CFC réussissant ainsi remarquablement à réduire les niveaux de consommation actuels de CFC.

----

**EXECUTIVE COMMITTEE OF THE MULTILATERAL FUND  
FOR THE IMPLEMENTATION OF THE  
MONTREAL PROTOCOL  
(43<sup>rd</sup> Meeting, 5 - 9 July 2004, Geneva)**

**2004 WORK PROGRAMME AMENDMENT  
OF THE  
UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME**

**Request for Project Preparation and Non-Investment Projects at the  
43<sup>rd</sup> Executive Committee Meeting**

**10 May 2004**

# **2004 UNDP WORK PROGRAMME AMENDMENT**

## **43<sup>rd</sup> Executive Committee Meeting (5-9 July 2004, Geneva)**

UNDP is submitting the following non-investment programmes for consideration at the 43<sup>rd</sup> meeting of the Executive Committee. The budget amounts do not include agency support costs.

### 1) Extensions for Institutional Strengthening Projects.

Nr	Country	Project	Budget (US\$)	7.5% Support Cost
1	Brazil	Institutional Strengthening Extension (phase IV)	351,000	26,325
2	Ghana	Institutional Strengthening Extension (Phase VI)	139,100	10,433
3	Sri Lanka	Institutional Strengthening Extension (Phase V)	134,056	10,054
4	Uruguay	Institutional Strengthening Extension (phase VI)	150,800	11,310
5	Venezuela	Institutional Strengthening Extension (phase VII)	285,480	21,411
			1,060,436	79,533

Separate documents on each of the above requests were submitted individually. In addition, UNDP is submitting the following two additional requests for Project Preparation:

### 2) Requests for additional Project Preparation.

Nr	Country	Project	Budget (US\$)	7.5% Support Cost
1	Bahrain	Project Preparation for an RMP-Update	24,000	1,800
2	Nepal	Project Preparation for an RMP-Update	20,000	1,500
			44,000	3,300

Progress report for the current phase of the RMP for Bahrain and Nepal have been submitted individually.

### 3) Other requests.

There are no other requests. It should be noted that in view of the recent ExCom decisions related to RMP's, these activities no longer figure in the work programme. They are included and fully described in the respective RMP documents themselves.